RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2N HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnel au capital de 1 000 €uros

R.C.S Bobigny en cours d'immatriculation

Siège social :

[redacted]

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT (SASU)

Le 11 juillet 2025 à 14H heures, au siège de la société, à l'issue de la signature des statuts de la Société **2N HOLDING**,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour est :

- **Nomination du Président.**
- **Rémunération du Président.**

RÉSOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

M. NOUIOUI Nizhar, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

RÉSOLUTION N°2

La rémunération du Président et du Directeur Général sera déterminée ultérieurement.

*****

NN

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par l'associé unique.

Fait à [redacted]
Le 11 juillet 2025

Monsieur NOUIOUI Nizhar *« Bon pour acceptation du mandat de Président »*
Bon pour acceptation du mandat de pr[redacted]

NN